

Face à la dégradation croissante de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation, il devient urgent d'inverser cette dérive avant le point de non-retour :

Soutenons la PROPOSITION DE LOI

portée par le député Jean Claude Raux

interdiction de l'usage de pesticides de synthèse et d'engrais azotés minéraux dans les aires de captage à l'horizon 2030.

**Rendez-vous le 11 février 2026 à 11h devant
l'usine de traitement d'eau Plessis Pas Brunet
Nort sur Erdre**

le premier ministre a annoncé un projet de «*loi d'urgence agricole*». Présenté d'ici à mars, le texte doit porter sur «*l'eau*», «*la prédatation*» (du loup, mais aussi de l'ours et des vautours) et «*les moyens de production*»

La démocratie en danger de mort.

A l'heure où le premier ministre prévoit un projet de loi d'urgence agricole le gouvernement suspend toutes les décisions locales sur la politique de l'eau. Les travaux sur la protection des captages d'eau potable ou sur la baisse des prélèvements pour l'irrigation sont reportés sine die.

Dès maintenant, les préfectures doivent faire remonter les «*projets hydrauliques agricoles bloqués sur les territoires*», ou encore recourir à des dérogations à la réglementation européenne sur la pollution de l'eau aux nitrates (liés aux engrais).

Voilà les mesures de «*simplifications*» répondant à la plupart des doléances de la FNSEA.

La FNSEA, les Jeunes agriculteurs et la Coordination rurale se mobilisent depuis des mois contre les travaux menés par les commissions locales de l'eau.

Le 12 décembre 2025, dans le bassin de la Vilaine (en Bretagne), ils ont empêché la tenue d'une réunion de la CLE, (commissions locales de l'eau) qui envisage d'interdire, d'ici à 2029, l'usage d'herbicides sur les champs de maïs à forte pente, proches des captages d'eau potable (soit sur 1,4% de ce territoire)

Le 16 janvier, ils étaient encore présents avec 30 tracteurs et la réunion a été temporairement suspendue.

De plus, les 11 représentants des services de l'État qui siègent habituellement à la CLE ont reçu l'ordre de ne pas y siéger, y compris l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le moratoire annoncé par le gouvernement sur les décisions locales liées à l'eau, à la suite de la pression de la FNSEA, les Jeunes agriculteurs et également et la Coordination rurale a fait repousser l'adoption du nouveau Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de la Vilaine (Sage Vilaine).

L'agro-industrie avec l'accord du gouvernement prétend nourrir le monde avec des productions intensives utilisatrices de pesticides, alors que celles-ci favorisent une dégradation des sols, pollue la terre, l'eau et l'air, porte une atteinte majeure à la biodiversité et à la santé publique parfois de façon irréversible

Et pourtant...

Un comité d'experts nommé par l'**INSERM** a rendu un rapport en 2021 sur les effets des pesticides sur la santé de l'ensemble de la population : lymphome malin non hodgkinien, Maladie de Parkinson, cancer de la prostate... et chez les enfants des femmes exposées durant la grossesse : troubles neuro-développement, leucémies, cancers du système nerveux central... Les premières victimes sont les agriculteurs et agricultrices et les riverain-es exposé-es.

Entre 1972 et 1993, les bananeraies de Guadeloupe et de Martinique ont été massivement aspergées par un pesticide le chlordécone, pourtant nocif pour la santé. Un empoisonnement des terres agricoles et des populations locales, autorisé par l'État français, ayant fait fi des alertes de l'OMS. Le produit avait d'ailleurs été interdit dans l'Hexagone dès 1990, mais deux dérogations avaient légalisé son emploi dans les Antilles.

Plus de 90 % des Guadeloupéens et des Martiniquais — soit 800.000 habitants — sont aujourd'hui contaminés par le chlordécone , essentiellement par voie alimentaire, comme l'a révélé une étude de santé publique France publiée en octobre 2019.

Le chlordécone a été utilisé en connaissance de cause, c'est donc un empoisonnement volontaire des populations, des terres et de l'eau aux Antilles françaises », dénoncent les militants, c'est « la plus grande humiliation que le peuple martiniquais ait eu à subir depuis l'abolition de l'esclavage ».

Un empoisonnement criminel qui aura duré des décennies avec la complicité de l'État français accordant des dérogations pour un pesticide interdit en France. »

Oui les pesticides tuent

l'état le reconnaît avec la création depuis 2020 du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides

En France, en 40 ans, 14300 captages d'eau potables ont fermé dont 41% pour teneur excessive en pesticides et en nitrates (OFB) et le coût directement attribuable aux pesticides (régulation, sanitaire, dépollution de l'eau, carbone) s'élève à 2,3 milliards d'euros par an (rapport 2021 CCFD, Pollinis, BASIC).

Que trouvons-nous dans l'eau brute du captage du Plessis Pas Brunet à Nort sur Erdre qui dessert 28 communes ?

Des Nitrates

La quantité contenue dans l'eau du captage dépassant les limites autorisées elle doit être mélangée avec celle d'une nappe plus profonde

Des Pesticides

De l'ESA-mEtolachlore,

un métabolite* de l'herbicide S-métolachlore interdit depuis 2023

Du chlorothalonil R471811,

classé cancérogène possible dont l'utilisation est interdite en Europe depuis 2020

Une nouvelle molécule découverte, le TFA acide trifluoroacétique

qui est un polluant éternel PFAS métabolite de 30 pesticides : à ce jour le syndicat ATLANTIC'EAU se trouve dans l' impasse technique pour la traiter Il en est de même pour **un solvant industriel 1,4-dioxane** découvert en 2024 Et d'autres molécules de pesticides qui en se conjuguant produisent des effets cocktails peu ou pas connus ainsi que des molécules non recherchées à ce jour comme les néonicotinoïdes ou les Pfas.

*métabolite : substance provenant de la dégradation des pesticides dans l'eau ou le sol

Coût de la nouvelle usine de traitement de l'eau Plessis Pas Brunet pour le syndicat ATLANTIC'EAU : 6,5 millions HT

et une dépense annuelle estimée de 180 000 à 200 000 euros pour la gestion des filtres à charbon pour revenir à des seuils dits tolérables de résidus de pesticides.

Ce sont les usagers qui payent deux fois : le coût de la dépollution et le coût des subventions à une agriculture qui pollue. Le principe pollueur payeur n'est pas respecté principe fondamental du droit de l'environnement adopté en France en 1995.

L'argent public doit être utilisé pour mettre en place en urgence des pratiques agricoles biologiques et respectueuses du vivant sur la totalité des surfaces des zones de captages. En Loire Atlantique, celles-ci ne représentent que 3,5% de la SAU. Et il s'agit bien sûr d'étendre ces pratiques à l'ensemble du territoire.

Dès maintenant exigeons la recherche de la présence des néonicotinoïdes dans l'eau

Stoppons tout pesticide sur les zones de captage

Partageons l'eau équitablement

Protégeons les milieux naturels et les services qu'ils nous fournissent gratuitement

Soutenons la transition pour une agriculture paysanne qui respecte le vivant et rémunère les paysans/nes